



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département

Arrondissement de Valenciennes

Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 29/07/2025

Reçu en préfecture le 29/07/2025

Publié le

ID : 059-215902073-20250729-D_2025_34-AU



DECISION N° DF/RK/2025/34

prise en application de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL MUNICIPAL ET DU CIMETIERE COMMUNAL

Le Maire d'ESCAUTPONT ;

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le 4^{ème} alinéa ;

VU la délibération N° 17-2024-DF-RK du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2024 donnant délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°93-2024-DF-RK du Conseil Municipal en date du 22 Novembre 2024 modifiant la délibération N° 17-2024-DF-RK – délégation consenties au Maire par le Conseil Municipal – Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nécessité de réaliser des travaux d'entretien du terrain de football municipal et du cimetière communal ;

VU le cahier des Clauses Particulières concernant le marché « **ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL MUNICIPAL ET DU CIMETIERE COMMUNAL** », transmis, le 23 juillet 2025, par mail aux entreprises suivantes :

1. ID VERDE : sebastien.linster@idverde.com
2. JARDINS 2000 : btison@jardins2000.fr
3. FRANCE ENVIRONNEMENT : Antoine.Bordereaux@franceenvironnement.fr
4. CREONS VERT : creonsvert@theys.com
5. BARBET : a.dumont@sasbarbet.fr
6. TERENCEVI : jldebachy@terenvi.com

VU le Rapport d'Analyse des Offres ;

CONSIDERANT que DEUX (2) entreprises ont remis une offre dans les délais, à savoir :

1. JARDINS 2000 : btison@jardins2000.fr
2. CREONS VERT : creonsvert@theys.com

CONSIDERANT que les offres sont conformes aux exigences du cahier des charges de ce marché et que leurs prix apparaissent conformes à ce type de prestations.

DECIDE

Article 1^{er} : L'entreprise suivante est retenue, aux conditions financières, pour réaliser les « TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL MUNICIPAL ET DU CIMETIERE COMMUNAL ».

NOM DU CANDIDAT	ENTRETIEN TERRAIN DE FOOTBALL MUNICIPAL		ENTRETIEN DU CIMETIERE COMMUNAL	
	MONTANT H.T	MONTANT T.T.C	MONTANT H.T	MONTANT T.T.C
CREONS VERT	7 623,92 €	9 148,70 €	273,15 €	327,78 €

MONTANT GLOBAL DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL ET DU CIMETIERE COMMUNAL

NOM DU CANDIDAT	COÛT GLOBAL DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL MUNICIPAL ET DU CIMETIERE COMMUNAL	
	MONTANT H.T	MONTANT T.T.C
CREONS VERT	7 897,07 €	9 476,48 €

La durée du marché est du 1^{er} août 2025 au 31 décembre 2025.

Article 2 : La présente décision sera rendue compte à l'Assemblée délibérante, lors de sa prochaine réunion, de la passation de ce marché, dont les crédits suffisants sont inscrits au budget communal.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise au comptable du trésor public

Publié le

Fait à ESCAUTPONT, le 29 juillet 2025

Le Maire,

R. KRUSZYNSKI.

